



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3034

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoréno'v - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3034**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoréno'v - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du volet habitat de son plan climat, la Métropole de Lyon s'engage dans la généralisation du programme de soutien à l'éco-rénovation du parc public et du parc privé, afin de réduire les consommations énergétiques et contribuer ainsi à la diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire et à la maîtrise des factures d'énergie des ménages.

L'objet de la présente délibération est de permettre l'engagement d'une nouvelle autorisation de programme au regard de la consommation des crédits et du stock de dossiers de demande de financement.

En 2015, la Métropole a créé la plateforme d'éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique des logements. Les autorisations de programme votées représentent à ce jour un montant global de 17,610 M€ (dont 110 000 € consacrés aux audits énergétiques).

Dans ce cadre, 14 096 234 € ont déjà été engagés, à fin juin 2018, en faveur de la réhabilitation de 5 423 logements, soit 3 510 logements privés (3 344 en copropriétés et 166 individuels privés) et 1 913 logements publics sociaux.

Les logements en copropriétés se situent sur 11 communes de la Métropole (49 % au centre, 31 % à l'est et 20 % à l'ouest). La Métropole a financé la rénovation de logements individuels sur 42 communes (18 % au centre, 52 % à l'est et 30 % à l'ouest). Concernant le parc public, les projets sont localisés sur 13 communes du territoire : 31 % au centre, 38 % à l'est et 31 % à l'ouest.

À ce jour, 31 dossiers nouveaux ont été reçus pour instruction à la Métropole correspondant à un montant de subventions de 4 798 921 € pour 1 443 logements. 6 opérations du parc public social sont concernées pour 817 logements et 12 copropriétés pour 626 logements.

Globalement, les dossiers engagés, déposés et prêts à engager représentent près de 92 M€ de travaux de rénovation énergétique. Au total, 6 879 logements sont concernés (2 730 logements sociaux et 4 149 logements privés) dont 4 783 logements au niveau BBC rénovation et 2 096 logements visant un gain de 35 % de consommations énergétiques (copropriétés) ou réalisant un bouquet de 3 travaux (logements individuels). Par ailleurs, 11 copropriétés, représentant 557 logements se sont positionnées pour un financement à l'audit énergétique.

Pour assurer la poursuite des actions et l'octroi de ces aides en faveur des propriétaires privés et des bailleurs sociaux dans le cadre de la démarche Ecoreno'v, il est proposé dans le présent rapport une individualisation d'autorisation de programme complémentaire d'un montant de 9 M€ permettant l'octroi de subventions pour environ 3 500 logements supplémentaires, la plupart d'entre eux ayant fait ou devant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant la fin de l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du dispositif Ecoréno'v en faveur de la réhabilitation des logements du parc privé et du parc social.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant total de 9 M€ en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 4 500 000 € en 2019,
- 4 500 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P15O5027 - Ecorénovation 2.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 26 610 000 € en dépenses.

3° - Les dépenses d'investissement correspondant à l'application desdits règlements des aides seront imputées sur l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, individualisée sur l'opération n° 0P15O5027 pour un montant de 26 610 000 €.

4° - Le montant à payer relatif à ces dépenses d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 204 - selon l'échéancier suivant :

- 4 500 000 € en 2019,
- 4 500 000 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.